

nouvelle tâche et lui demande d'assurer une liaison plus étroite avec nos villes à croissance rapide. Par exemple, le Toronto métropolitain, ma ville natale, doit résoudre nombre de problèmes et a bon nombre de besoins particuliers à satisfaire. Toronto élabore des projets relatifs au bord de l'eau, au centre ville, aux transports et à l'amélioration des installations aéroportuaires qui exigent une attention spéciale de la part du gouvernement fédéral. Les Torontois demandent une réduction des tarifs aériens, des droits d'atterrissage pour un plus grand nombre de transporteurs aériens transatlantiques et une décision rapide quant à la construction d'un deuxième aéroport permettant de mieux desservir les passagers du transport aérien de la région. Encore une fois, je prie le ministre des Transports (M. Jamieson) de s'occuper d'urgence de ces questions et d'accueillir ces demandes favorablement.

Nous pouvons dire avec fierté, monsieur l'Orateur, que dans l'instauration de la justice sociale notre gouvernement a voulu que la santé de notre population reçoive la plus haute priorité, car on ne peut rien accomplir si on n'est pas sain de corps et d'esprit. Nous pouvons affirmer avec fierté que le Canada a fait de grands progrès dans l'amélioration de son régime de santé et de bien-être, surtout depuis 1957, grâce à la mise en place de l'assurance-hospitalisation, suivie de l'assurance frais médicaux, du Régime de pensions du Canada, du Régime d'assistance publique du Canada, des allocations aux jeunes, du supplément de revenu garanti, de bon nombre de lois visant à protéger le consommateur, de nouveaux programmes relatifs aux drogues, de la limitation de l'emploi du DDT et des phosphates, de la loi sur les ressources en eau du Canada, de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de la création de centres de soins diurnes et de plusieurs autres programmes. Le budget du seul ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la dernière année financière était de 3.8 milliards de dollars, somme qui, à mon avis, devrait contribuer largement à améliorer encore plus la qualité de la vie de nos citoyens.

La semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé à la Chambre la mise en œuvre d'un nouveau programme pour combattre la toxicomanie et l'abus des stimulants. Pour donner les résultats escomptés, ce programme doit être mis en application rationnellement. Les programmes de restriction du traitement par la méthadone et par les amphétamines constituent un assez bon début dans l'effort national pour enrayer l'abus des drogues. J'espère que bientôt le ministre se penchera de nouveau sur les autres recommandations contenues dans la déclaration de principes de l'Association médicale du Canada, publiée le 14 février, et surtout sur l'affirmation selon laquelle les produits nocifs dont l'usage est le plus répandu et l'abus le plus fréquent aujourd'hui sont l'alcool et le tabac. Il faudrait, en collaboration avec les autorités provinciales de la santé, prévoir sans délai les programmes et les mesures qui s'imposent. La recrudescence des maladies vénériennes exigerait aussi une plus grande attention de la part des autorités à tous les échelons.

L'affection cardio-vasculaire est le tueur n° 1 au Canada, monsieur l'Orateur. En 1971, environ 77,000 Canadiens ont succombé à cette maladie sous diverses formes. L'année dernière, les crises cardiaques et l'apoplexie ont causé 50,000 décès au pays; pourtant, 5 millions de dollars seulement avaient été affectés à des recherches dans ce secteur. De ce montant, le gouvernement fédéral n'avait versé que 1.5 million. Je prie donc encore une fois

[M. Haidasz.]

le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer à l'échelle nationale une grande campagne de lutte contre ces maladies. Le ministre devrait affecter plus de fonds dans ce domaine afin d'y intensifier les recherches et d'aider les provinces à assurer de meilleurs traitements d'urgence et des soins à long terme pour les malades victimes de crises cardiaques et d'apoplexie. Il lui faudrait aussi lancer une campagne d'information pour le bénéfice du grand public.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le discours du trône a clairement défini nos problèmes et nos objectifs. Il a aussi prévu des remèdes et des moyens pour les affronter. J'espère que le Parlement fera preuve de sérieux et qu'il appuiera le projet de loi du gouvernement afin qu'il soit possible d'améliorer encore davantage les conditions de vie de tous les Canadiens.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

AFFAIRES COURANTES

LA CONSTITUTION DU CANADA

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ MIXTE DE LA CHAMBRE ET DU SÉNAT—ATTRIBUTIONS

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions et préciser les attributions du comité spécial mixte de la constitution. Cette motion, je pourrais dire, a été agréée par tous les partis et son objet est d'établir ou de reconstituer le comité, afin de lui permettre de présenter son rapport à la Chambre au plus tôt.

M. l'Orateur suppléant: Les députés ont entendu le ministre. La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour lui permettre de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen propose:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les propositions, rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du Premier ministre du Canada et des Premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets.

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les journeaux de la Chambre des communes;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour des documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le quorum soit fixé à dix-sept, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;